



Session du  
**19 septembre**  
**2025**

**Dossier  
de presse**  
Septembre 2025

**Hôtel du Département**

**Contact presse :**

Sarah Le Borgne  
02 97 54 82 11 / 06 31 47 42 60  
[presse@morbihan.fr](mailto:presse@morbihan.fr)

# 22 M€ DE DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES COLLEGES EN 2026

Chaque année, le Département du Morbihan notifie aux chefs d'établissements le montant de la participation départementale aux dotations de fonctionnement et à l'équipement des collèges publics, ainsi qu'aux collèges privés dans le cadre du principe de parité.

En 2026, le Morbihan consacrera **plus de 22 M€** à ces dotations pour les 87 collèges du territoire (42 publics et 45 privés). **1,46 M€** sont prévus pour l'accès aux équipements sportifs, qui représentent une priorité pour les collèges. Les **sections sportives** bénéficieront également d'un soutien renforcé, avec la prise en charge des transports (jusqu'à 1 500 €) et des achats de matériel (jusqu'à 500 €).

## COLLÈGES PUBLICS

Chaque collège public bénéficie d'une **dotations de base**, complétée par des aides spécifiques en fonction de sa taille, et de ses particularités.

En raison de l'explosion des coûts, le Département a décidé, depuis 2024, de prendre en charge **directement les factures d'énergie**. Cette mesure est reconduite en 2026 pour un montant de **3,8 M€**, permettant aux établissements de se concentrer sur leur mission éducative.

**À préciser :** les 22 M€ votés en fonctionnement ne reflètent pas l'ensemble de l'effort du Département pour les collèges en 2026. Lors de la session de décembre, viendront s'ajouter :

- ▶ En fonctionnement : la masse salariale des 326 agents techniques, le fonctionnement des services de restauration, les dépenses liées aux infrastructures numériques,
- ▶ En investissement : l'entretien lourd et la rénovation des bâtiments, ainsi que les travaux d'aménagement et de modernisation.

## COLLÈGES PRIVÉS

Les dotations aux établissements privés sont calculées en référence au coût moyen d'un élève externe dans le public, y compris la part de masse salariale des collèges publics correspondant au fonctionnement de l'externat, conformément au principe de parité :

- ▶ Des **forfaits à l'élève** (982,68 € pour les 80 premiers élèves, puis dégressif),
- ▶ Des **dotations spécifiques pour les classes SEGPA, ULIS mais aussi internat,**
- ▶ Une **dotations d'équipement courant** de 19 € par élève.

## RESTAURATION SCOLAIRE : PROTÉGER LE POUVOIR D'ACHAT DES FAMILLES

Le Département souhaite que tous les collégiens morbihannais puissent bénéficier d'un service de restauration et d'internat accessible. Malgré une légère hausse des tarifs de 0,92 % prévue en 2026 (soit 3,26 € pour un repas en demi-pension), le dispositif **Rest'o Collège 56** est maintenu et le plafond a même été revalorisé.

Cette aide consiste en la prise en charge, par le Département, d'une partie des frais de restauration et d'internat. Elle est attribuée aux familles qui ne dépassent pas un certain niveau de ressources et est directement déduite des factures.

**Concrètement, elle représente une aide :**

- ▶ **d'1 € par repas servi** pour les élèves demi-pensionnaires,
- ▶ **de 3 € par nuitée d'internat.**

Grâce à ce dispositif, près de **8 500 familles morbihannaises** ont déjà bénéficié d'un soutien financier, pour un montant global de **1,25 M€**.

**Pour rappel, en 2025, ce sont au total 68 M€ qui sont mobilisés au service de l'ensemble des collèges privés et publics morbihannais, dont 27,50 M€ consacrés aux investissements et 40,50 M€ au fonctionnement.**





## COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN : AUGMENTATION DE CAPITAL POUR DÉVELOPPER LES PORTS DE PLAISANCE

**Le Conseil départemental du Morbihan demeure l'actionnaire majoritaire de la Compagnie des Ports (CPM), avec 87,7 % du capital en 2024. Deux augmentations de capital ont été réalisées cette année, portant les fonds propres de 17 M€ à près de 23 M€. Lors de la première opération, le Département a apporté près de 5 M€.**

Le chiffre d'affaires global s'élève à 33,7 M€, en progression de 5,4 % par rapport à 2023 :

- ▶ 95,8 % proviennent de la gestion des ports (32,3 M€),
- ▶ 4,2 % de la gestion des sites patrimoniaux et touristiques (1,4 M€).

### LE RÔLE DE LA COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN

#### Gestion des ports

Première entreprise française de gestion de places de plaisance, la Compagnie des Ports du Morbihan gère aujourd'hui **19 ports et 12 400 places** :

- ▶ 10 060 places à flot et 2 340 à terre ;
- ▶ 8 755 contrats annuels à flot, dont 5 500 "Passeports Morbihan", toujours très attractifs.

L'activité liée aux escales reste soutenue avec 65 835 nuitées. Le réseau "Passeport-Escales" représente 25 140 nuitées, en progression par rapport à l'an dernier.



### Gestion des sites départementaux

En parallèle de la gestion des ports, la CPM gère également des sites touristiques, notamment le cairn de Gavrinis et le cairn de Petit Mont (propriétés départementales),

Au total, les sites patrimoniaux et touristiques génèrent **1,4 M€ de chiffre d'affaires (+8 % en un an)**.

### EXTENSION DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

Plusieurs collectivités ont manifesté, au cours des dernières années, leur souhait d'entrer au capital social de la CPM et de lui confier la gestion des ports relevant de leurs périmètres, permettant de tendre vers une unification de gestionnaire des ports sur le territoire morbihannais :

- ▶ Lorient Agglomération souhaite confier à la Compagnie des Ports du Morbihan la gestion de plusieurs équipements relevant de son périmètre (port de Guidel, port à sec de Lorient La Base et terre-plein dédié à la course au large à Lorient), en lieu et place de son actuel délégataire, la SELLOR.
- ▶ La Région Bretagne, pour sa part, souhaite également confier la gestion de plusieurs ports régionaux : ports de Lorient La Base et Lorient Centre, port de Kernevel à Larmor-Plage et port d'Hennebont mais également les ports de commerce de Vannes et Redon.



## **ACTIONNARIAT ET AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN**

**Un plan pluriannuel d'investissements de 102 M€ a été approuvé pour la période 2023-2028. Il sera réactualisé prochainement au regard des futurs investissements pour 2026-2035.**

Une nouvelle augmentation de capital de 9,4 M€ est prévue afin de mener à bien l'aménagement et la gestion des nouveaux équipements qui lui seront confiés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- ▶ 2,2 M€ par incorporation de réserves ;
- ▶ 7,2 M€ via l'émission de 70 642 actions nouvelles, souscrites par la Région Bretagne et Lorient Agglomération.

Après cette opération, le capital social atteindra 32,4 M€, avec une participation du Département maintenue à 68,2%, soit plus de 22 M€.

# CULTURE, PATRIMOINE ET VIE ASSOCIATIVE

## DOMAINE DE SUSCINIO : BILAN 2024

En 2024, le Domaine a accueilli **242 395 visiteurs**, soit une progression de **+11%** par rapport à 2023, année déjà exceptionnelle. Cette hausse de près de 23 000 entrées s'explique en partie par une ouverture en année pleine (contre trois mois de fermeture en 2023), mais traduit surtout une consolidation de la fréquentation du site. L'été reste la période la plus fréquentée, avec plus de **50% des visites concentrées en juillet et août**.

L'année a été marquée par le lancement d'un **nouveau spectacle nocturne inspiré des légendes arthuriennes**, qui a attiré plus de **23 000 spectateurs**.

## LE PATRIMOINE REMARQUABLE MIEUX SOUTENU

Le Département concentre désormais ses soutiens financiers sur des **projets publics**, qui représentent déjà plus de 80 % des dossiers. Les projets privés ne sont éligibles qu'à titre exceptionnel, lorsqu'il s'agit d'édifices protégés au titre des **Monuments historiques**, ouverts au public et à rayonnement extra-départemental.

- ▶ **Taux maximum d'aide** : 20 % du montant HT des travaux ;
- ▶ **Plafond** : 750 000 € par tranche fonctionnelle.

Ce recentrage permet de mobiliser les financements sur des projets à fort impact territorial. Parmi eux, on peut mentionner le **Château des Rohan à Josselin**, site emblématique qui attire chaque année plus de **60 000 visiteurs**.

## SOUTIEN EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS

Le Département du Morbihan réaffirme son engagement en faveur du tissu associatif, acteur essentiel de la vie locale et des solidarités. Malgré un contexte budgétaire contraint, le Département maintient son dispositif d'aide concernant les équipements dont les associations pourraient avoir besoin (sportifs, socio-éducatifs, sanitaires, sociaux et culturels).

### Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- ▶ Un taux d'intervention de 20 % est appliqué pour des dépenses comprises entre 5 000 € et 20 000 € TTC, par projet et par an ;
- ▶ Pour l'acquisition de véhicules, l'aide est maintenue à 50 %, sur des dépenses de 3 000 € à 25 000 €, renouvelable tous les trois ans.





**MORBIHAN**

Hôtel du Département  
2 rue de Saint-Tropez  
56000 VANNES  
Tél. 02 97 54 80 00

[morbihan.fr](http://morbihan.fr)     

